

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

selon la Norme US 29 CFR 1910.1200 et la LPD du Canada

**GLB ALGIMYCIN POLY 60**

Version 1.1

Date de révision 2019.03.06

Date d'impression 2019.09.19

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : GLB ALGIMYCIN POLY 60

PMRA No. d'enregistrement : 22342

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**Société : Arch Chemicals, Inc.  
1200 Bluegrass Lakes Parkway  
Alpharetta, GA  
30004  
États-Unis d'Amérique (USA)

Adresse e-mail : sds@lonza.com

Numéro d'appel d'urgence : En cas d'urgence, appelez CHEMTREC aux États-Unis au +1-800-424-9300, CHEMTREC MONDE au +1-703-527-3887.

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour le traitement de l'eau

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 4

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 1

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.Conseils de prudence : **Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/

## GLB ALGIMYCIN POLY 60

un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 + P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

### Autres dangers

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 40 %

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

### Composants dangereux

Nom Chimique / Synonymes	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene]	31512-74-0	55 - 65

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**GLB ALGIMYCIN POLY 60**

---

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un produit chimique sec, de la brume d'eau, du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou de la mousse.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit ne peut s'allumer que s'il est préchauffé à des températures élevées, par exemple dans un incendie.
- Information supplémentaire : En cas d' incendie, utiliser le matériel normal de lutte contre l' incendie et l' équipement de protection individuelle recommandé à la section 8, y compris un appareil respiratoire autonome approuvé par l' Institut national pour la sécurité et la santé du travail (National Institute for Occupational Safety and Health, NIOSH).
- 

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'ignition.  
Arrêter la source du déversement dès que possible et notifier le personnel concerné.  
Utiliser un équipement de protection personnelle d'intervention en cas d'urgence avant d'entreprendre toute intervention.  
Évacuer tout le personnel non essentiel.  
Éliminer les résidus de déversement conformément aux directives de la section 13, Méthodes d'élimination des déchets.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Si le produit entre en contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau.  
Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un endroit frais, à l'abri de l'humidité et bien ventilé, à l'écart de sources d'ignition ou autres conditions et produits chimiques incompatibles. Conserver le(s) récipient(s) fermé(s).  
Protéger contre le gel.
- 

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**GLB ALGIMYCIN POLY 60**

---

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures d'ordre technique** : Aucune limite d'exposition n'existe pour les constituants de ce produit. Une ventilation additionnelle à l'évacuation générale n'est pas habituellement nécessaire.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
En cas d'émission de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, porter un appareil respiratoire approuvé par l'agence NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau et du corps : Étanche

Mesures de protection : Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : clair

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 6 - 8

Point de fusion/point de congélation : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Combustible au-dessus de 93 °C.

Inflammabilité (liquides) : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

## GLB ALGIMYCIN POLY 60

---

Densité relative	:	1.15
Densité	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Température de décomposition	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Étincelles, flammes nues, autres sources d'ignition et températures élevées.
Matières incompatibles	:	Polymères anioniques
Produits de décomposition dangereux	:	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact des yeux

#### **Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1,951 mg/kg  
DL50 (Rat, femelle): 2,587 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Résultat: Irritation légère des yeux

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Remarques: Ce produit n'est ni connu ni signalé comme étant un sensibilisant cutané ou respiratoire. Sur un produit similaire, le test de sensibilité cutanée effectué selon la méthode de Buehler sur cobaye s'est révélé négatif.

**GLB ALGIMYCIN POLY 60**

---

**Cancérogénicité****IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**

donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**

donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Potentiel de destruction de l'ozone : Réglementation: US. EPA Clean Air Act (CAA) Section 602 Substances appauvrissant l'ozone (40 CFR 82, Subpt. A, App A & B)  
Remarques: Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Hautement ou très toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques.

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Ce produit, à l'état de déchet, est considéré comme un déchet non dangereux.  
En tant que déchet non dangereux liquide, ce produit doit être éliminé en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## GLB ALGIMYCIN POLY 60

---

<b>DOT</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>TDG</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>IATA</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>IMDG</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>ADR</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable

## GLB ALGIMYCIN POLY 60


RID	:	Marchandise non dangereuse
Numéro ONU	:	Non applicable
Nom d'expédition des Nations unies	:	Non applicable
Classe(s) de danger pour le transport	:	Non applicable
Groupe d'emballage	:	Non applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	aucun(e)
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	:	Non applicable

### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l' Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujettie à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides . Ces exigences diffèrent des critères de classification et dangers informations requises pour les fiches de données de sécurité (FDS) , et pour les étiquettes en milieu de travail de produits chimiques non - pesticides.**

EPA No. d'enregistrement	:	22342
Mention d'avertissement	:	ATTENTION!
Mentions de danger	:	Nocif en cas d'ingestion. Pesticide is toxic to aquatic organisms.

Ce produit est un pesticide enregistré par l'Agence de Régulation de la Lutte Antiparasitaire de Santé Canada, et il est soumis à certaines normes d'étiquetage. Lisez l'étiquette approuvée, autorisée par la Loi sur les Produits Antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit pesticide.

PMRA No. d'enregistrement	:	22342
Pictogrammes de danger	:	

Mention d'avertissement	:	ATTENTION!
Mentions de danger	:	Nocif en cas d'ingestion. Pesticide is toxic to aquatic organisms.

#### **EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**

##### **CERCLA Quantité à reporter**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans CERCLA.

##### **SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

##### **SARA 311/312 Dangers**



## GLB ALGIMYCIN POLY 60

Voir au dessus: SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS- Classification SGH

### SARA 313

Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

### Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Ce produit ne contient aucune dérogation COV (Composés Organiques Volatils) listée à la section 450 de la loi américaine sur la qualité de l'air (U.S. Clean Air Act).

### Clean Water Act [Loi US sur les Eaux]

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 117.3.

Ce Produit ne contient aucune Substance Dangereuse listée dans la U.S. CleanWater Act, Section 311, Table 116.4A.

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

### Réglementations USA

#### Massachusetts Right To Know

Aucun des composants n'est soumis à la Loi "Right to Know" du Massachusetts.

#### Pennsylvania Right To Know

Composants	No.-CAS
Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene]	31512-74-0

#### New Jersey Right To Know

Composants	No.-CAS
Poly[oxyethylene (dimethyliminio) ethylene]	31512-74-0

#### Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**GLB ALGIMYCIN POLY 60**

TSCA : Ce produit chimique est réservé à l' exportation et n' est donc pas soumis à la réglementation découlant de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (Toxic Substances Control Act, TSCA).

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision : 2019.03.06

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

## GLB ALGIMYCIN POLY 60

---

Format de la date : aaaa/mm/jj

US / FR